



East Angus

Ma ville, ma vie

**PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE LE HAUT ST-FRANÇOIS
VILLE DE EAST ANGUS**

**AVIS PUBLIC
(ARTICLE 132 L.A.U.)**

AUX PERSONNES INTERESSEES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION A UN REFERENDUM A L'EGARD DU SECOND PROJET DE « REGLEMENT NUMERO 774 AMENDANT LE REGLEMENT DE ZONAGE NUMERO 745 MODIFICATIONS DES MARGES ET DES NOTES DANS LA GRILLE DES SPECIFICATIONS DES ZONES Rb, Rc ET C »

OBJET DU SECOND PROJET ET DEMANDE DE PARTICIPATION A UN REFERENDUM:

- 1.- À la suite de l'assemblée publique tenue le 14 novembre 2018, le conseil de la Ville de East Angus a adopté par résolution le 3 décembre 2018, sans changement, le second projet de règlement intitulé: « *REGLEMENT NUMERO 774 AMENDANT LE REGLEMENT DE ZONAGE NUMERO 745 – MODIFICATIONS DES MARGES ET DES NOTES DANS LA GRILLE DES SPECIFICATIONS DES ZONES Rb, Rc ET C* » ;

Le règlement 774 est modifié afin :

L'article 5.8.1 du règlement de zonage # 745 intitulé « Marges de recul avant, arrière et latérales » est modifié en remplaçant le texte des paragraphes 3 et 4 de l'article 5.8.1.1 intitulé « Généralités » et en abrogeant l'article 5.8.1.2 intitulé « Normes particulières aux zones C-1, C-2 et C-3 ».

Dans les grilles de spécifications des zones Rb et Rc, pour le groupe Habitation, les normes d'implantation (marges de recul, nombre d'étages, coefficient d'occupation au sol), les notes et dispositions particulières, de même que les notes spéciales sont modifiées.

Dans les grilles de spécifications des zones C, pour les groupes Habitation, Commerce et service, Public et communautaire et Récréation, les normes d'implantation (marges de recul), les notes et dispositions particulières, de même que les notes spéciales sont modifiées.

La zone Rc-1 est modifiée en spécifiant des constructions sans sous-sol dans le « Groupe Habitation H-3 » et le « Groupe Habitation H-5 ».

Les zones Rb, Rc et C sont à l'ensemble de territoire de la Ville. Une carte est disponible pour consultation au bureau de la Ville.

- 2.- Ce second projet contient, des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones ciblées et des zones contiguës (l'ensemble du territoire de la Ville, à l'exception des zones Rur-1, Rur-2, Rur-7, Rur-9, Rec-8, Rec-9, Rec-11, Rec-13, Ra-2, Ra-6, Ra-14, Ind-4, Ind-8, Ind-9, P-3 et For-1), afin que règlement 774 soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Ainsi, une demande peut provenir des personnes intéressées :


Des zones ciblées et des zones contiguës (l'ensemble du territoire de la Ville, à l'exception des zones Rur-1, Rur-2, Rur-7, Rur-9, Rec-8, Rec-9, Rec-11, Rec-13, Ra-2, Ra-6, Ra-14, Ind-4, Ind-8, Ind-9, P-3 et For-1),

- 3- Pour être valide, toute demande doit:
- a) indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;

- b) être reçue au bureau du secrétaire-trésorier de la Ville de East Angus au plus tard le 20 décembre 2018 à 15h;
 - c) être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt-et-un (21);
- 3.- Les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande à l'égard des dispositions du projet qui sont susceptibles d'approbation référendaire peuvent être obtenus au bureau du secrétaire-trésorier de la Ville de East Angus au 200, rue Saint-Jean Est à East Angus, du lundi au vendredi de 9h à 12h et 13h à 16h;
- 4.- Le second projet peut être consulté et une copie obtenue, sans, frais, au bureau du secrétaire-trésorier de la Ville de de East Angus au 200, rue Saint-Jean Est à East Angus, du lundi au vendredi de 9h à 12h et 13h à 16h.

Les zones Rb, Rc et C sont situées dans l'ensemble de la Ville. Une carte est disponible au bureau de l'hôtel de ville.

Donné à East Angus, ce 7 décembre 2018.


BRUNO POULIN, CPA CMA
Secrétaire-trésorier